

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 14 avril 2009

Projet de loi
présentant le bouclement de diverses lois d'investissements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
 décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Les lois énumérées ci-après relevant du train annuel de lois d'investissement
 sont bouclées avec effet au 31 décembre 2008.

Rubrique	Libellé	Budget 2008	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2008	Disponible
05.08.00.00 520.10000 (anc. 538.04901)	CTI Projet pour la réalisation d'un audit de la sécurité actuelle des systèmes d'information de la Police	0	8597	14.06.2002	325'000	335'916.45	-10'916.45
05.08.00.00 520.10000 (anc. 538.04901)	CTI Projet pour l'étude de la modernisation du système d'information de l'Office pénitentiaire	0	8600	14.06.2002	300'000	163'799.40	136'200.60
05.08.00.00 318.07013 (anc. 538.04901)	CTI Projet pour l'étude de la modernisation du système d'information de l'Office pénitentiaire	0	8600	14.06.2002	0	62'300.40	-62'300.40
Total					625'000	562'016.25	62'983.75

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux vœux exprimés par la commission des finances, vous trouverez, ci-après, un bref exposé des motifs présenté dans le cadre de l'utilisation des crédits votés pour chacune des lois proposées au bouclement.

PL 8597 : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 325 000 F, pour la réalisation d'un audit de la sécurité actuelle des systèmes d'information de la Police

Rubrique	Libellé	Budget 2008	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2008	Disponible
05.08.00.00 520.10000 (anc. 538.04901)	CTI Projet pour la réalisation d'un audit de la sécurité actuelle des systèmes d'information de la Police	0	8597	14.06.2002	325'000	335'916.45	-10'916.45

Le crédit voté a permis à la Police :

- d'obtenir une évaluation précise de la situation actuelle en termes de sécurité de son système informatique;
- d'obtenir une liste de recommandations détaillées, incluant les failles détectées, en vue d'améliorer la sécurité informatique;
- d'obtenir des éléments concrets permettant d'estimer l'impact de l'accès à Internet sur la sécurité des postes de travail de tous les collaborateurs de la Police (jusqu'à présent ces collaborateurs ne pouvaient accéder à Internet depuis leur poste de travail).

Les résultats obtenus ont permis et permettront au CTI d'apporter certaines modifications en vue améliorer la sécurité actuelle. Par ailleurs, afin de veiller en permanence aux aspects de sécurité dans un secteur sensible, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail permanent regroupant la police, la direction des systèmes d'information du département et le responsable de la sécurité du CTI.

Finalement cet audit a permis de déterminer des actions plus globales, dépassant le cadre de la Police, et devant être traitées à une plus large échelle par le Comité de sécurité des systèmes d'information.

La pertinence des résultats récoltés démontre la nécessité tant pour la maîtrise d'ouvrage que pour le CTI de faire appel de façon régulière à de tels audits. Ces derniers permettent de mettre en exergue :

- la conformité des mesures de sécurité, face aux évolutions technologiques mise en place par le CTI;
- de s'assurer que le niveau de sécurité requis n'est pas entamé par de nouvelles menaces.

PL 8600 : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 300 000 F, pour l'étude de la modernisation du système d'information de l'Office pénitentiaire

Rubrique	Libellé	Budget 2008	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2008	Disponible
05.08.00.00 520.10000 (anc. 538.04901)	CTI Projet pour l'étude de la modernisation du système d'information de l'Office pénitentiaire	0	8600	14.06.2002	300'000	163'799.40	136'200.60
05.08.00.00 318.07013 (anc. 538.04901)	CTI Projet pour l'étude de la modernisation du système d'information de l'Office pénitentiaire	0	8600	14.06.2002	0	62'300.40	-62'300.40

L'étude a porté principalement sur une analyse au niveau organisationnel (schémas des flux, fonctionnement, etc.) de l'impact de la nouvelle organisation du domaine pénitentiaire, et d'autre part, sur la reprise technique de l'application informatique métier de l'office. En effet, une nouvelle version de l'application, reposant sur de nouvelles technologies, a été mise en production le 1er janvier 2007.

Suite à l'introduction des nouvelles normes IPSAS, au 1^{er} janvier 2008, le montant initialement voté en investissement a été dépensé sur le budget de fonctionnement pour deux compléments d'étude. Il s'agissait d'une analyse des besoins en matière de gestion électronique de documents et d'une étude en vue d'établir les spécifications d'une application de gestion centralisée de personnes, d'horaires et d'accès.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.